



COLLINES NORMANDES



LIFE 09 NAT FR 000583

Bretagne Vivante
sepnb

186 rue Anatole France
BP 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org

Bilan et perspectives autour du site du Bonne Chère – 24/01/2014, Malguénac

Présents :

AAPPMA de Guémené : Daniel Quéré, André Le Gallo
AAPPMA Melrand : Yves Perez
Conseil général du Morbihan : Arnaud Cholet
DDTM56 : Christophe Hugot, Nathalie Morvan
DREAL Bretagne : Nicolas Ampen
FDPPMA 56 : Anne Laure Caudal
Mairie de Guern : M. le Maire Joseph Le Bouedec
Mairie de Malguénac : Roland Le Dizec, adjoint au Maire.
ONEMA 56 : Gérard Jeanneau
Sage Blavet : Ronan Caignec
Syndicat de la Vallée du Blavet : Gérard Le Bouedec, Marie Clément, Yves Merle
Syndicat du Bassin du Scorff : Jean Manelphe
Pontivy Communauté : Aziliz Orvoine
U3E INRA : Nicolas Jeannot
Bretagne Vivante : Youenn Le Cœur, Roger Poudelet, Pierre-Yves Pasco, Alexis Wargniez

Excusés :

Agence de l'eau Loire Bretagne
Chambre d'Agriculture du Morbihan :
Véronique Vincent
INRA UMR Écologie des Écosystèmes de la
source à l'océan : Guillaume Evanno

Trois ans après le lancement du programme LIFE pour la conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif Armoricain, l'association Bretagne Vivante a réuni les partenaires pour faire le point sur les actions menées pour préserver la population du cours d'eau du Bonne Chère. La réunion a rassemblé une vingtaine de personnes à la salle du conseil de Malguénac.

Le programme européen LIFE pour conserver la moule perlière d'eau douce a démarré le 1er septembre 2010 et durera 6 ans, jusqu'au 31 août 2016. Le programme, se déroulant en Bretagne et Basse-Normandie, vise à mettre en culture l'espèce qui se trouve être en voie de disparition dans le Massif Armoricain et à maintenir voire développer de véritables « rivières vivantes », condition *sine qua non* de la survie de l'espèce dans nos régions.

Plusieurs partenaires se joignent ainsi à Bretagne Vivante : la Fédération de Pêche du Finistère pour assurer la conservation ex-situ des moules perlières et le CPIE des Collines normandes, relais pour les actions en Basse-Normandie. Les actions en Basse-Normandie sont aussi relayées par le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne et par le Parc naturel régional Normandie-Maine.

Finalisation du plan de conservation

Parmi les perspectives 2013, présentées lors de la précédente réunion en décembre 2012, les plans de conservations des différents cours d'eau suivis par le programme LIFE devaient être finalisés. Si, pour les cours d'eau bretons, les plans de conservation du Loc'h (22) et de l'Elez (29) ont été réalisés, celui du Bonne Chère a été retardé car il nous a semblé intéressant de l'étendre à l'échelle du bassin versant de la Sarre. Ce plan de conservation devra être finalisé pour le prochain rapport à rendre à la Commission européenne en juin 2014.

Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi des paramètres physico-chimiques du Bonne Chère entre 2011 et 2013, fait ressortir des niveaux de nitrates et d'orthophosphates plus élevés par rapport aux autres sites bretons du programme LIFE (*cf. diapo 4 du diaporama*).

Des mesures sont également prises depuis mars 2013 sur le Manéantous, cours d'eau choisi pour les renforcements de jeunes mulettes. Pour l'instant, le suivi des nitrates et d'orthophosphates présente de meilleurs résultats que sur le Bonne Chère. Les niveaux des autres paramètres (conductivité, oxygène dissous, pH) sont équivalents.

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.



Ces paramètres sont à tempérer. S'ils restent assez élevés, ils proviennent tout de même du cours d'eau possédant la population la plus importante de Bretagne et où un recrutement naturel des moules est encore avéré.

Suivi de la qualité des sédiments

Globalement, le suivi fait ressortir des résultats comparables sur le Bonne Chère et sur le Manéantous, avec des sédiments de bonne qualité dans les 5 premiers centimètres.

Évolution de la température de l'eau

L'étude de l'évolution de la température de l'eau (cf. *diapo 6 du diaporama*) montre que 2013 a été marqué par un printemps froid et un début d'été chaud. Ce paramètre est à prendre en compte pour mieux comprendre et anticiper la gravité des moules perlières (femelles adultes).

Suivi de gravité et récolte de nouvelles larves

Pour optimiser les récoltes de glochidies, une surveillance de la gravité des moules adultes est nécessaire. Le suivi du développement des glochidies (cf. *diapo 9 du diaporama*) fait ressortir des variations en fonction des années, avec 15 jours à 3 semaines de décalage en 2013 par rapport à 2012.

Même si le nombre important de moules sur le Bonne Chère facilite la récolte de glochidies par rapport à d'autres cours d'eau, il serait intéressant de croiser ces données avec les données de température pour comprendre ce phénomène et anticiper les périodes de récolte de glochidies pour les années à venir.

Élevage ex-situ

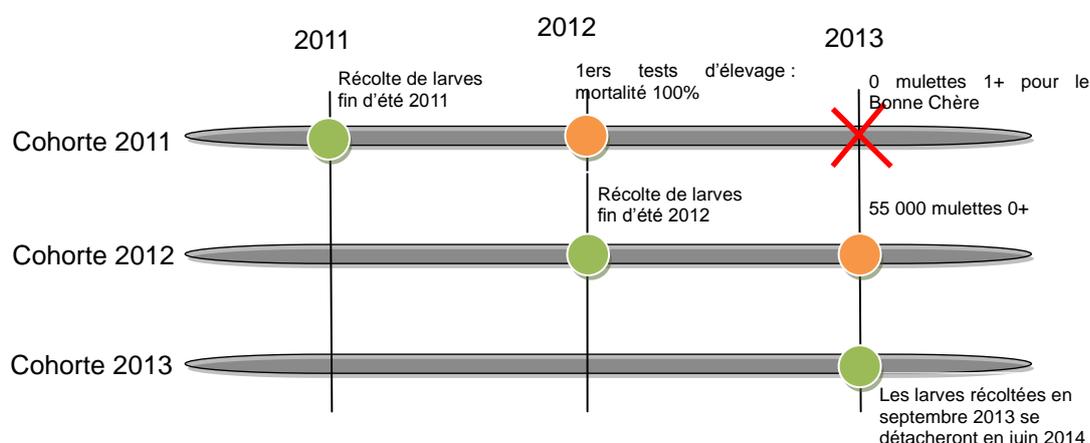
Les larves récupérées sont mises en contact avec des truitelles de l'année à la station d'élevage de Brasparts. Les jeunes moules se décrochent en juin et sont récupérées pour être placées dans des auges (50 à 60 000 moules par auge).

Un brassage est réalisé dans les auges une fois par semaine pour se rapprocher le plus possible des conditions naturelles et empêcher une asphyxie des jeunes moules.

Il n'y a actuellement plus de moules issues de la cohorte 2011. Les premiers tests d'élevage ont été effectués sur cette population, engendrant une mortalité de 100% des individus.

Il reste cependant actuellement 55 000 moules 0+ du Bonne Chère, issues des récoltes de 2012. L'élevage aujourd'hui au point, permet d'avoir une mortalité presque nulle sur la population du Bonne Chère.

La cohorte de 2013 est actuellement encore à l'état larvaire, accrochée aux branchies des poissons-hôtes. Les jeunes moules se détacheront en juin 2014.



Plus les moules seront âgées au moment du relâcher en milieu naturel, plus leur chance de survie sera importante. Les moules doivent donc être conservées en élevage le plus longtemps possible (au moins jusque 2016, date de la fin du programme LIFE). Cependant devant les résultats très positifs de la population du Bonne Chère, la question se pose sur la capacité de stockage à la station d'élevage. Pour faire face à l'arrivée de nouvelles cohortes chaque année, il a été décidé que 10% de chaque cohorte serait relâché dans le cours d'eau tous les ans. Le taux de mortalité étant bien plus faible que ce qui avait été estimé, les 10% pourraient être dépassés pour les renforcements des

mulettes issues du Bonne Chère.

La question d'utiliser le surplus de mulettes issues du Bonne Chère pour renforcer les populations d'autres cours d'eau est posée. Cependant, le programme a également pour objectif de préserver la diversité génétique de chaque population. Chaque population possède un caractère génétique différent, on ne peut donc faire du renforcement que dans le cours d'eau d'origine (ou du moins dans le même bassin versant). On ne peut donc par exemple, pour le moment pas envisager d'utiliser les mulettes issues du Bonne Chère pour renforcer la population du Loc'h (22) en plus grande difficulté.

Durant la récolte sur le Bonne Chère, des larves sont également directement mises en contact avec des poissons locaux capturés par pêche électrique. Le 30 septembre 2013, une vingtaine de truites 0+ a ainsi été infestée avec l'aide de la Fédération de Pêche du Morbihan.

L'efficacité de cette technique de mise en contact directe est discutée. Des truites (1+) pourraient déjà être infestées naturellement sur le Bonne Chère. Il n'a pas pu être vérifié que les truites utilisées pour la mise en contact étaient déjà infestées naturellement, celles-ci n'ayant pas été endormies. Cependant, s'agissant de truites 0+ présentes en amont de la station de mulettes, leur chance d'être infestées naturellement est peu probable. Il serait tout de même intéressant de vérifier au printemps si les truites 1+ sont infestées en amont du Bonne Chère.

Suivi de la population de poissons-hôtes

Le suivi, réalisé sur le Bonne Chère par la Fédération de Pêche du Morbihan, a été effectué sur trois stations (*cf. diapo 14 du diaporama*). Cette étude est réalisée tous les deux ans.

Sur la station 1 (secteur à mulettes), la densité de truites 0+ est faible, l'habitat étant plus favorable aux truites d'un an (1+) en stade de pré-grossissement.

La station 2, plus en amont, sur le cours d'eau principal, et la station 3, sur le Kerjéhanno, sont plus favorables aux truites 0+. Les densités révélées témoignent de la bonne fonctionnalité de ces cours d'eau.

Dans les conditions naturelles, ce serait donc plutôt les truites 1+ qui seraient présentes sur les populations de moules et qui pourraient être infestées.

Le suivi sur le Manéantous, réalisé par l'INRA, atteste de la présence de petits individus (même pour les 2+) et d'une densité légèrement plus faible que sur le Bonne Chère. On peut s'interroger sur l'influence de la retenue du moulin de Manéantous sur la température du cours d'eau et de son impact sur la population de truites. Un étang aurait théoriquement une influence sur la température du cours d'eau sur 1,5 km en aval.

Renforcement de mulettes en 2013

Pour ne pas perturber le recrutement naturel constaté sur le Bonne Chère, les renforcements sont réalisés sur le Manéantous, affluent de la Sarre, où la mulette n'est pas présente naturellement, mais qui présente des conditions favorables, sensiblement identiques au Bonne Chère pour faire de la réintroduction. 15 000 mulettes de 3 mois ont ainsi été relâchées le 9 octobre 2013 sur quatre stations du Manéantous. La mairie de Bubry a été informée de ces renforcements mais les propriétaires riverains n'ont pas encore été contacté. Rien n'indique ces zones de renforcements au grand public.

Un suivi *in-situ* testé en 2013 sur l'Elez pourra être mis en place sur le Manéantous en 2014. Il s'agit de placer dans le sédiment des mulettes 1+ à l'aide de bigoudis (*cf. diapo 20 du diaporama*) pendant la période d'étiage et de « saladiers en béton » pour les périodes de crues.

Perspectives 2014

Il n'y a pas eu d'actions de restaurations réalisées par le Syndicat du Blavet sur le bassin versant du Bonne Chère en 2013, néanmoins des contacts ont été pris avec des exploitants agricoles et des réalisations devraient être conduites en 2014. Par ailleurs la commune de Malguénac a fait réaliser des travaux, pour cause de sécurité, sur 2 ponts sur le cours principal du Bonne Chère. De son côté, la commune de Guern doit également envisager des travaux, aussi pour cause de sécurité, sur le pont au niveau du moulin du Niziao.

- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau et des sédiments,
- renforcement de la population de mulettes sur le Manéantous (renforcements directs et suivi avec systèmes d'élevage *in-situ*)
- suivi de la population et nouveau comptage de la population de mulettes en 2014,
- nouvelle récolte de glochidies pour mise en élevage et élevage de jeunes mulettes,
- finalisation du plan de conservation,
- sensibilisation et communication avec poursuite des visites de la station, rédaction de la 4^{ème} lettre d'informations, organisation d'un colloque international à l'automne avec visite du site de l'Elez et de la station d'élevage,
- prévoir une rencontre avec le propriétaire du moulin de Niziao pour clarifier sa prise d'eau dans le Bonne Chère

Périmètre Natura 2000

En 2014, les réflexions de mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope et d'extension du périmètre Natura 2000 seront poursuivies.

Le projet d'extension du périmètre Natura 2000 (FR5300026) est présenté. Il s'agit avant tout d'une réflexion sur le périmètre total pour une mise en cohérence de ce dernier avec le milieu naturel. Le projet, en concertation avec les agriculteurs et les forestiers, prévoit des extensions sur des zones humides, mais aussi des réductions, notamment sur des plantations de résineux et sur des zones de cultures. Il s'agit donc d'une réflexion globale à l'échelle du site Natura 2000 dont une grande partie se situe sur le bassin versant du Scorff et également d'une mise en cohérence du périmètre Natura 2000 avec les exigences de la mulette perlière sur la bassin versant de la Sarre. Le Syndicat du Bassin du Scorff (opérateur Natura 2000) est en attente d'une réponse de la DREAL, notamment pour savoir si elle désire que cette mise à jour du périmètre soit plus ambitieuse pour la mulette.

Lors de la discussion autour du périmètre Natura 2000, des échanges ont eu lieu concernant la participation du Syndicat du Blavet à l'animation du site Natura 2000 sur son territoire (notamment sur l'ensemble du sous-bassin de la Sarre).

Plan Régional d'Actions

Un Plan National d'Actions en faveur de la mulette perlière en France a été validé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour la période 2012 à 2017. Ce document est téléchargeable à cette adresse :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Mulette-perliere.pdf

Il appartient à chaque région la décision de décliner le PNA en Plan Régional d'Actions (PRA). Une réflexion est entamée en ce sens en Bretagne. La mise en place d'un PRA devrait apporter un cadre pour les futures actions à mener sur les stations de mulettes perlières (en site Natura 2000 ou hors sites Natura 2000).



Les participants à la réunion (photo Alexis Wargniez / Bretagne Vivante)